

Dispositif lycéen :

pas un·e élève à la rue !



Il y a à peine un an, SUD éducation Paris se mobilisait avec d'autres syndicats de l'éducation contre la fin brutale du *Dispositif Lycéen* suite à la décision de la préfecture d'Île-de-France d'arrêter tout financement. Ce dispositif qui permettait depuis 2015 l'hébergement de lycéen·nes dans l'académie de Paris a été réactivé il y a deux mois par la mairie de Paris qui a pour cela sollicité la participation du rectorat.

Le rectorat finançait à hauteur de 12 % le *Dispositif Lycéen* lors de son lancement en 2015. Mais il s'est peu à peu désengagé de cette participation financière et a même opposé une fin de non-recevoir à l'offre de la municipalité. En entretien et pour justifier leur absence d'implication, les chef·fes du rectorat se retranchent derrière des arguments organisationnels bien commodes comme ceux d'avoir été informé·es tardivement, ou de ne pas avoir été associé·es dans la construction du nouveau dispositif. On peut surtout supposer qu'iels n'ont pas été très proactifs sur le sujet. Lorsque dans le même entretien, le directeur académique met en doute la minorité des MNA, on peut nous aussi mettre en doute la considération et le souci de l'administration pour le sort de ces jeunes.

Ce refus de garantir à des jeunes un hébergement leur permettant de suivre une scolarité dans de meilleures conditions que dehors sous une tente ou sur les lits Picot d'un gymnase sans chauffage ni eau chaude est déjà assez peu glorieux... Mais nous ne sommes pas au bout des mauvaises surprises de la part de haut·es fonctionnaires qui occupent des postes à responsabilité au sein du ministère de l'éducation nationale.

En effet, alors qu'une vague de froid a envahi Paris fin décembre —vague de froid qui a provoqué au moins sept morts par hypothermie — les personnels de plusieurs lycées qui se sont mobilisés et ont alerté sur la situation de leurs élèves sont restés sans réponse ou se sont entendu dire que leurs élèves à la rue devaient appeler le 115. Sachant qu'il faut appeler des dizaines de fois et pendant des heures avant que le 115 ne décroche, comment des jeunes qui vont à l'école peuvent s'inscrire dans cette démarche, à moins qu'iels ne téléphonent sur leurs heures de classe ?

Pire, durant cette période de grand froid, certains personnels se sont fait reprocher de s'adresser directement au service social en faveur des élèves qui s'est senti « submergé » par les demandes. Ces reproches ont inévitablement abouti à ce que ces personnels en première ligne, notamment les assistant·es sociaux·ales mais également des personnels administratifs et enseignant·es, n'osent plus solliciter le rectorat. Beaucoup ont vécu dans l'angoisse que leurs élèves succombent au froid durant toutes les vacances de Noël. Plusieurs leur ont payé des hébergements ou se sont débrouillé pour les mettre à l'abri. Et pendant tout ce temps le rectorat est resté aux abonnés absents.

Début décembre, la cheffe du service social d'aide aux élèves a demandé aux personnes qui l'interrogeaient sur le dispositif lycéen de ne pas donner de faux espoirs aux jeunes. Plutôt qu'un monde où seraient donnés de faux espoirs, il faut craindre un monde où les enfants les plus fragiles seraient désespér·es. Un monde où chacun·e continuerait à passer devant des corps allongés par terre en se résignant ou en détournant juste le regard.

Nous nous interrogeons sur l'inaction problématique du rectorat et de son service social en « faveur » des élèves dont la mission première est de « contribuer à la protection de l'enfance et des mineur·es en danger ». Pour nous, l'éducation sans protection perd tout fondement.

Notre syndicat est fier et solidaire des personnels qui ne se résignent pas à ce que leurs élèves vivent dans des situations précaires insoutenables. Nous reconnaissons les initiatives prises par la municipalité pour loger ces élèves. Mais nous sommes inquiet·es du fait qu'elles ne soient pas suffisantes et que l'attribution d'une place dans le dispositif lycéen se fasse de façon opaque et puisse être entravée par le bon vouloir ou les opinions politiques de personnels clefs dans un établissement ou une mairie

d'arrondissement. Ainsi, dans plusieurs lycées, qui comptent pourtant un grand nombre d'élèves sans abri, aucun jeune n'a reçu de proposition d'hébergement. Comment admettre que, au sein d'un même service public, les jeunes ne bénéficient ni des mêmes droits, ni des mêmes protections ?

Au-delà de l'opacité de ce qui est mis en place par la mairie, c'est l'attitude du rectorat qui nous inquiète tout particulièrement concernant les droits des jeunes MNA et nous semble symptomatique de l'extrême droitisation des esprits et de l'individualisme triomphant qui assombrissent la société.

Refusons les retranchements derrière ce qui est appelé la loyauté des fonctionnaires, et dans l'espoir d'un sursaut, faisons notre cette phrase de Marek Edelmann : « *Il ne faut pas rester passif face au mal. Le témoin indifférent qui a détourné le regard est lui aussi responsable ; il restera souillé pour le restant de sa vie par le mal qu'il a tenté d'ignorer* »

Rassemblons nous mercredi 28 janvier 16 h à l'Hôtel de ville pour les mineur·es isolé·es et de tous·tes les jeunes à la rue

Aux côtés des personnels mobilisé·es pour et avec les mineur·es isolé·es scolarisé·es nous revendiquons :

- La fin de la gestion d'urgence et des traitements au cas par cas**
- De réelles solutions d'hébergements pérennes et dignes (pour les élèves scolarisé·es comme pour celles et ceux en attente d'affectation depuis leur rendez-vous CASNAV)**
- L'implication du rectorat dans le *Dispositif Lycéen***
- Stop à la maltraitance des élèves mais aussi des personnels qui se trouvent en première ligne !**
- Plus aucun·e élève, plus aucune famille à la rue !**